



Vessy, le 2 novembre 2020
N/réf. : FME/FDR/fdr

Concerne : Coronavirus – Covid 19 - 2^{ème} vague pandémique - Adaptation des mesures dans un contexte variable

Chère Madame, Cher Monsieur, Chères Familles et Chers Proches des Habitant-e-s de la Maison de Vessy,

Respectant notre engagement de transparence réaffirmé dans nos précédentes communications, nous vous tenons informé de l'évolution de la situation sur le front de la pandémie de Covid 19.

Le Conseil d'État s'est réuni hier après-midi afin de tenir une conférence de presse sur l'état de la situation épidémiologique du Canton de Genève. Les chiffres des nouvelles contaminations sont alarmants et la situation est grave. Ainsi, le Conseil d'État a activé l'article 113 de la constitution genevoise et promulgué l'état de nécessité dans le canton jusqu'au 29 novembre 2020. Les principales conséquences de cette promulgation sont les suivantes :

- Fermeture des restaurants, des cafés, des bars ;
- Fermeture des salons de coiffure, des barbiers, des esthéticiennes ;

Nous mettons en œuvre strictement les décisions prises par le Conseil d'État selon un principe de proportionnalité des mesures vis-à-vis des risques encourus. La Maison de Vessy fait face depuis début octobre à une multiplication des contaminations, tous bâtiments confondus. Ces contaminations, même si ponctuelles et peu nombreuses, n'en sont pas moins récurrentes. Il ne se passe plus une semaine sans que de nouveau cas Covid 19 nous soient confirmés.

L'application des nouvelles décisions du Conseil d'État va modifier plusieurs aspects des visites que vous rendez à vos proches :

- Le restaurant « Le 12 34 » ferme aux externes y compris aux familles et aux proches le mardi 3 novembre 2020 ;
- Le restaurant des résidents ferme dès le mardi 3 novembre 2020 ;
- Les visites aux résidents demeurent possibles sur rendez-vous, mais uniquement au Salon des résidents, au Salon des Familles ainsi que dans un espace dédié à la réception. Nous aménageons pour vous des zones de visites délimitées (plexiglas). Les visites seront possibles de 14h00 à 14h45, puis de 15h00 à 15h45 et enfin dernière plage horaire, de 16h00 à 16h45.
- Afin de planifier les visites, nous vous remercions de bien vouloir prendre rendez-vous en appelant la réception de la Maison de Vessy au 022 899 21 11. Vous serez alors renseignés sur les plages horaires disponibles et un rendez-vous sera alors confirmé. Les espaces visites sont prévus pour deux personnes plus le ou la résident-e, le port du masque en continu y est indispensable.

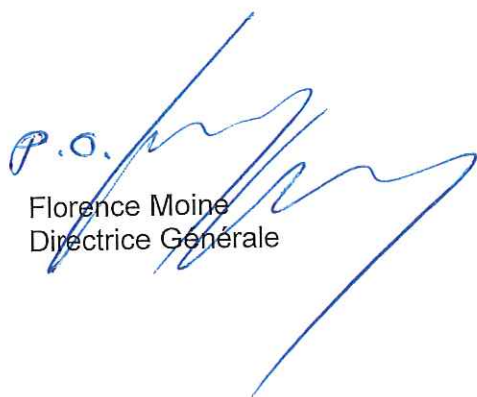
L'ensemble de ces mesures est valable jusqu'au 29 novembre 2020 et peut être révisé en tout temps.

Nous avons procédé récemment, au recensement de celles et ceux parmi les résident-e-s, qui sont détenteurs de matériel informatique et qui, relativement autonomes dans leur utilisation. Pour tous les autres, les sessions Skype seront aussi organisées avec nos animateurs.

Il se peut que nous devions procéder à d'autres adaptations dans le futur. Nous espérons de tout cœur que ces mesures seront suffisantes pour traverser de manière sécurisée ces prochaines semaines.

Enfin, nous en appelons au civisme et à la responsabilité de chacun, nous vous remercions d'observer les consignes données par le personnel et de respecter les distances sociales, le port du masque, l'hygiène des mains et les gestes barrières.

C'est tout en vous souhaitant bonne réception de ce courrier que nous vous remercions d'avance de votre compréhension et de votre collaboration. Veuillez croire, chère Madame, cher Monsieur, chères Familles et chers Proches des Habitant-e-s de la Maison de Vessy à l'expression de notre parfaite considération.



P.O.
Florence Moine
Directrice Générale



François Dettwiler
Directeur des Soins